

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	27.06.2023	D2023-15 à D2023-20		
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 27 DU 27 JUIN 2023
REPORT DE LA SEANCE N°27 DU 20 JUIN 2023 (absence de quorum)

6 questions, numérotées de D2023-15 à D2023-20

PROCES-VERVAL

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT

Membres élus : Madame Annick ROBIN-MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Thierry AUBIN, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Yvette BREARD, Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR et Monsieur Jean-Jacques LEMEE.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Monsieur Gérard DELACOUR	Monsieur Bruno ASSELOT	Ensemble de la séance
	Madame Annick ROBIN-MOITRY	Madame Lucienne VINCENT	
Monsieur Jean-Jacques LEMEE	Monsieur Olivier CHESNAIS		

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Thierry AUBIN, Madame Yvette BREARD, Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Jean-François BRISSET

En vertu de l'article R123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la séance peut se tenir sans quorum (report de la séance du 20 juin 2023).

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
	D2023-15 à D2023-20	3	6
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Date d'affichage
20.06.2023	17h30	Sylvie MALOIZEL	18h30	

Vice-Président
Bruno ASSELOT

Secrétaire de séance
Sylvie MALOIZEL
Directrice

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Flers
du 27 JUIN 2023 (report de la séance du 20 JUIN)

SOMMAIRE

N° d'ordre	Objet de la délibération	N° de Délibération
1.	Approbation du procès-verbal de la séance du 02 Mai 2023	D2023-15
2.	Compte Administratif 2022 – Budget Général	D2023-16
3.	Compte de gestion 2022	D2023-17
4.	Budget Général – Décision modificative n°1	D2023-18
5.	Convention relative à prise en charge alimentaire des déplacés Ukrainiens	D2023-19
6.	Compte-rendu des décisions prises par délégations – Aides facultatives et Aides Légales, Téléassistance, Domiciliation	D2023-20
7.	Questions diverses	

Délibération concernée	ANNEXES
D2023-15	➤ Procès-verbal du Conseil d'Administration du 02 Mai 2023
D2023-16	➤ Annexe Compte Administratif A 2022
D2023-17	➤ Compte de gestion 2022 - CCAS
D2023-19	➤ Convention Coallia CCAS épicerie
D2023-20	➤ Tableau des décisions prises par délégations – Aides facultatives rejetées et accordées, Aides Légales, Téléassistance, Domiciliation

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	27	27.06.2023	D2023-15

OBJET	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 MAI 2023
-------	---

SM

Chers collègues,

La séance n°26 du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 2 Mai 2023 a fait l'objet d'un procès-verbal, soumis à l'approbation des Administrateurs.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1. APPROUVER** le procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 Mai 2023

ADOpte A L'UNANIMITE

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	27	27.06.2023	D2023-16

OBJET	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET GENERAL
-------	---

Chers Collègues,

Conformément à l'article L.2121-31 du CGCT, il vous est proposé d'arrêter le compte de l'exercice précédent par le vote du compte administratif du budget général

Par délibération n° D2023-07 du 28 mars 2023, votre assemblée a arrêté provisoirement les résultats de l'exercice 2022 pour une reprise anticipée au budget 2023.

Il nous revient de les confirmer à partir du compte administratif 2022 qui se résume comme suit :

BUDGET GENERAL CCAS	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	99 957,60 €
RECETTES DE L'ANNEE	342 399,63 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-373 808,29 €
RESULTAT DE CLOTURE	68 548,94 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	15 093,80 €
RECETTES DE L'ANNEE	5 988,64 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-1 020,00 €
RESULTAT DE CLOTURE	20 062,44 €
Report recettes	0,00 €
Report dépenses	0,00 €
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	20 062,44 €
RESULTAT DISPONIBLE	88 611,38 €

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président quitte la salle des délibérations au moment du vote.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER le compte administratif de l'exercice 2022 du CCAS, tel qu'il est présenté.

AFFECTER les sommes de :

- **68 548.94 €** en recettes de fonctionnement au c/ 002 Excédent de fonctionnement reporté,
- **20 062.44 €** en recettes d'investissement au c/ 001 Solde d'exécution.

ADOpte A L'UNANIMITE

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	27	27.06.2023	D2023-17

OBJET	COMPTE DE GESTION 2022
-------	-------------------------------

Chers Collègues,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il y a lieu de se prononcer sur l'adoption des comptes de gestion dont les résultats sont conformes aux comptes administratifs correspondants.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER le compte de gestion du CCAS dressé par le comptable public pour l'exercice 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	27	27.06.2023	D2023-18

OBJET	BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°1
-------	---

Chers Collègues,

L'exécution du budget général pour l'exercice 2023 voté par délibération du 28 mars dernier, conduit à proposer une modification permettant de prendre en compte un complément d'amortissement et des régularisations sur l'actif du CCAS.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

VOTER les opérations décrites en annexe et qui figureront au budget général pour 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

DISCUSSION

Madame MALOIZEL précise que la régularisation sur l'actif concerne des prêts de dépôts de garanties qui se seront pas remboursées par les personnes, soit parce qu'elles sont parties sans laisser d'adresse, soit parce qu'elles sont décédées.

Madame VINCENT s'étonne que les bailleurs ne nous informent pas du départ des locataires dès lors que le CCAS a octroyé une aide pour le dépôt de garantie. **Madame MALOIZEL** explique que cette aide est versée à la personne, et non au bailleur, ce dernier ne sait pas forcément que le CCAS est intervenu.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	27	27.06.2023	D2023-19

OBJET	CONVENTION RELATIVE A PRISE EN CHARGE ALIMENTAIRE DES DEPLACES UKRAINIENS
-------	--

Chers Collègues,

Lors de sa séance du 5 mai 2022, le Conseil d'Administration a autorisé la signature d'une convention avec COALLIA relative à la prise en charge alimentaire des déplacés ukrainiens hébergés dans un centre d'accueil temporaire au 56 rue de la 11^{ème} DBB, à Flers, puis par voie d'avenant, le Conseil d'Administration a étendu cette prise en charge aux déplacés Ukrainiens hébergés à l'ancienne Clinique Saint Dominique et ceux hébergés en intermédiation locative sur la Ville de Flers.

Cette convention a pris fin le 31 mars dernier. Toutefois, toutes les cinq semaines environ, dans le cadre de desserrement des centres d'hébergement d'Ile de France, de nouveaux déplacés Ukrainiens sont orientés dans l'Orne et répartis sur les villes de Flers, Alençon et Argentan. A leur arrivée, la plupart ne perçoit pas encore l'Allocation Demandeur d'Asile (ADA)

Satisfaite du partenariat que nous avons mis à place, à savoir un accès à l'épicerie sociale à hauteur de 30 € / semaine et par personne pour les déplacés ne percevant pas l'ADA, COALLIA souhaite renouveler la convention pour une année supplémentaire. Il vous est proposé que cette convention puisse, le cas échéant, être prolongée par voie d'avenant pour une durée maximum d'une année supplémentaire.

Pour information, depuis le début de guerre en Ukraine, entre le 1^{er} avril 2022 et le 1^{er} avril 2023, l'Épicerie Sociale a accueilli une centaine d'ukrainiens dans le cadre de cette convention, pour un total de 28 989,62 €.

IL VOUS EST PROPOSER DE BIEN VOULOIR

- AUTORISER** Monsieur le Vice-Président à signer la convention ci-annexé ainsi que les éventuels avenants de prolongation de la durée de la convention, dans la limite d'une prolongation d'une année supplémentaire.
- INDIQUER** que les sommes perçues seront inscrites au budget à l'article 758

ADOpte A L'UNANIMITE

DISCUSSION

Monsieur CHESNAIS souligne l'importance de cette convention : les Restos du Cœur ne seraient pas en capacité d'approvisionner tous les Ukrainiens qui arrivent.

Madame MALOIZEL rappelle qu'il y a des arrivées toutes les 5 semaines. Le 15 juin dernier, 14 personnes ont été accueillies. **Monsieur CHESNAIS** demande combien d'Ukrainiens sont sur Flers. **Madame MALOIZEL** explique qu'il est difficile de répondre car certains ont quitté Flers. Elle va demander à COALLIA s'il est possible d'avoir un état des lieux.

Monsieur ASSELOT rappelle que cette convention avec COALLIA génère du travail pour le CCAS : accueil à l'épicerie sur un créneau spécifique, gestion des commandes, suivi administratif de la convention.

Monsieur CHESNAIS indique accueillir en stage aux Restos du Cœur plusieurs Ukrainiens inscrits à l'INFREP. Ils font de réels efforts pour apprendre le Français. **Monsieur ASSELOT** ajoute que Solidarité Bocage en accueille également et que cela se passe très bien.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	27	27.06.2023	D2023-20

OBJET	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS – AIDES FACULTATIVES, TELEASSISTANCE, DOMICILIATIONS
-------	---

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil d'Administration lui a accordé par délibération D2020-10 du 2 juillet 2020, le Vice-Président rend compte des décisions prises en matière d'aides facultatives, de téléassistance et de domiciliations.

Aides attribuées entre le 24 avril et le 9 juin 2023 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

TYPE DE DEMANDE	Nombre de demandes	Nombre d'aides rejetées	Nombre d'aides accordées	Cumul de sommes accordées
Aide au loyer	5	2	3	750.00 €
Aide financière sur facture	1		1	100.00 €
Assurance habitation				
Bons alimentaires	6		6	445.00 €
Bon carburant				
Bon fournitures				
Bon sandwich				Non chiffré
Bon vestimentaire				
Cantine scolaire et dossier PEJ				Non chiffré
Carte de bus Sésame	67		67	Non chiffré
Centre de loisirs				
Dépôt de garantie				
Epicerie Sociale	25	4	21	Non chiffré
Facture santé				
FSL Eau – Secours Eau				Non chiffré
FSL Electricité – Secours Electricité	1	1		Non chiffré
FSL Gaz – Secours gaz				
Inhumation indigent				
Microcrédit				Non chiffré
Mutuelle	1		1	182.86 €
Nouvelle aide énergie				
Secours facture eau				
Secours fioul				
Secours Gaz et Edf	9		9	900.00 €
Voyage scolaire				
Nouvelle aide énergie				
TOTAL	115	7	108	2 377.86 €

Souscriptions et résiliations des contrats de téléassistance, signées entre le 02 Mai et le 12 Juin 2023 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

Durant la période concernée **2** installations et **2** résiliations ont été effectuées, portant le nombre d'abonnés à **111**

Attributions et radiations de domiciliation signées entre le 25 Avril et le 12 Juin 2023 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

Durant la période concernée, **21** attributions, **11** résiliations et **1** refus d'élection de domicile ont été signés, portant le nombre de domiciliés à **85** personnes.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1. PRENDRE ACTE** des décisions ci-dessus prises dans le cadre de la délégation de pouvoir

ADOpte A L'UNANIMITE

DISCUSSION :

Concernant les bons alimentaires accordés, **Monsieur ASSELOT** pointe une nouvelle fois les délais de traitement de la CAF.

Concernant les aides cantines, **Monsieur ASSELOT** indique que la Ville a voté une revalorisation des tarifs : le repas sera à 3.30 € au lieu de 3.15 €. **Madame VINCENT** informe que la commune de St Georges a voté une augmentation de 30%.

Concernant les domiciliations, **Madame VINCENT** relève qu'il y a toujours beaucoup d'Afghan travaillant à SNV. **Madame MALOIZEL** ajoute qu'elle a aussi domicilié des jeunes qui travaillent mais qui n'arrivent pas à se loger.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	27	27.06.2023	

OBJET	QUESTIONS DIVERSES
-------	---------------------------

Assemblée générale de l'UNA

Monsieur ASSELOT informe qu'il s'est rendu à l'assemblée générale de l'UNA. L'association est en difficulté financière avec 300 000 € de déficit. L'UNA n'arrive pas à honorer la totalité des plans d'aide du fait de difficulté de recrutement. Il y a eu 30 démissions en un an. La moyenne des contrats des intervenants à domicile est de 31h/ semaine. L'association compte 330 intervenants à domicile, 35 administratifs, un neuropsychologue, trois animateurs et un ergothérapeute. La Maison des Aidants fonctionne bien et le taux de remplissage s'améliore.

Prochaine séance

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le **Lundi 11 septembre 2023, à 17 h**, en salle du Moulin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, **Monsieur ASSELOT** lève la séance à 18h30.